AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1101
FR0000064123-FS0597

21 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

BACCARAT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 juin 2018, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fortune Legend Limited S.à r.l.[1] (124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir en hausse, le 20 juin 2018, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société BACCARAT et détenir 737 546 actions BACCARAT représentant autant de droits de vote, soit 88,78% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BACCARAT hors marché[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Fortune Legend Limited déclare :

 En vertu de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Fortune Legend fait la déclaration d'intention suivante pour les six prochains mois :

 - l'acquisition par Fortune Legend du bloc de 88,78% pour un prix total de 164 251 494,20 euros a été financée par une combinaison de fonds propres et de dettes. La part en fonds propres est de 103 723 105,31 euros et le financement par emprunt est de 60 528 388,89 euros. La dette est garantie par un nantissement du bloc de 88,78% et par un nantissement des créances sur les prêts d'actionnaires de 27 579 049,08 euros qui ont également été acquis par Fortune Legend ;

 - Fortune Legend agit seule ;

 - Fortune Legend est contrôlée par Fortune Fountain Capital ;

 - conformément aux règles applicables, Fortune Legend déposera une offre publique d'achat obligatoire sous la forme simplifiée sur les actions BACCARAT dans les semaines à venir ;

 - à l'issue de la clôture de l'offre simplifiée, Fortune Legend n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire et n'a pas l'intention de demander à Euronext la radiation des actions BACCARAT ;

[1] Contrôlée par la société de droit de Hong Kong Fortune Fountain Capital Limited, elle-même contrôlée par Mmes Jiaru Chu Coco et Liangping Wang Anna.
[2] Sur la base d'un capital composé de 830 713 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 21 juin 2018 par la société BACCARAT.

- Fortune Legend n'a pas l'intention de modifier de manière significative la stratégie industrielle et commerciale de BACCARAT. Fortune Legend entend accélérer les projets de croissance internationale et préserver les valeurs clés et le savoir-faire de BACCARAT en maintenant la production et le savoir-faire en France ;

- hormis les opérations mentionnées ci-dessus, Fortune Legend n'envisage d'effectuer aucune des opérations visées à l'article 223-17, 6° du règlement général de l'AMF ;

- Fortune Legend n'est partie à aucun accord et ne détient aucun instrument financier ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de BACCARAT, mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Fortune Legend n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de BACCARAT;

- le 20 juin 2018, pour refléter l'acquisition d'une participation majoritaire dans BACCARAT par Fortune Legend, trois représentants de Fortune Legend ont été nommés au conseil d'administration de BACCARAT sur un total de cinq membres. »